

juste est celui du Service national de placement, le chiffre plus élevé, qui est, bien entendu, comme nous le savons, le chiffre sur lequel s'appuyaient les honorables vis-à-vis lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition.

Mais aux fins de la discussion, je vais prendre le chiffre le plus bas,—non qu'il soit authentique, non qu'il représente plus qu'un échantillon du chômage dans notre pays,—mais parce qu'il démontre la gravité du chômage. J'exhorte le gouvernement à abandonner sa politique de laisser-faire, et de se mettre sérieusement à l'œuvre pour régler ce très grave problème.

Le ministre du Travail nous a donné les chiffres du Service national de placement au 28 janvier; il nous indique maintenant le nombre de chômeurs, au 31 janvier, qui touchent les prestations d'assurance-chômage. Je lui demande de nous donner aujourd'hui les chiffres les plus récents des requérants d'emplois, non placés, inscrits au Service national de placement. Comme 782,000 chômeurs touchent l'assurance-chômage, il faut bien admettre, je pense, que le nombre réel des requérants non placés doit largement dépasser 800,000.

**L'hon. M. Starr:** Monsieur le président, je veux bien donner le chiffre le plus récent au député. Au 4 février 1960, il s'établissait à 792,908.

**L'hon. M. Martin:** Au 4 février. Aujourd'hui nous sommes le 19. Le ministre aura peut-être d'autres chiffres avant la fin de la journée. Dans le cas contraire, il s'éviterait les questions continuelles que nous lui posons s'il consentait à donner ces chiffres dès qu'il les obtient au lieu de se faire pousser et prier de les fournir.

**L'hon. M. Starr:** Vu ce que vient de dire le député, qu'il sache qu'avant que le présent gouvernement soit au pouvoir, jamais ces chiffres n'avaient été communiqués. C'est parce que je voulais simplifier la tâche des députés que ces chiffres ont été révélés à la Chambre, à la demande de nos vis-à-vis.

**L'hon. M. Martin:** Je n'ai rien à redire à cette réflexion du ministre. Suivant le Règlement du comité, cette interruption me donne le droit de continuer comme si je n'avais pas encore pris la parole et je me félicite de son intervention.

**M. le président:** A l'ordre! Mon silence ne doit pas être pris pour une approbation.

**L'hon. M. Martin:** Votre silence n'a peut-être pas ce sens, mais on ne saurait contester le fait, monsieur le président. Je ne vois aucun inconvénient à la rectification du ministre du Travail. Il a dit la vérité. On n'avait pas l'habitude de procéder ainsi. La

coutume s'est introduite l'année dernière mais ce que je veux dire c'est qu'à une seule exception près, nous avons dû poser des questions au ministre et que ce n'est qu'ainsi que nous avons obtenu réponse.

Voici assurément la situation. Quel que soit le chiffre, que nous prenons, la situation est grave, et il faut faire quelque chose pour régler ce problème. Il ne suffira pas que le ministre réponde que le chômage n'a rien de neuf pour le Canada. La vérité, c'est que le chômage,—j'espère pouvoir le démontrer au cours de ce débat sinon tout de suite,—a empiré, que le pourcentage en a augmenté depuis que le présent gouvernement est au pouvoir plus qu'à n'importe quel moment sous l'ancien régime. Durant les trente derniers mois, plus de six pour cent, en moyenne, de notre effectif ouvrier a été en chômage. Le pourcentage est plus élevé qu'à n'importe quel autre moment, sauf de 1933 à 1935. Il faut faire quelque chose pour remédier à cette situation et je propose...

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur le président, je ne voudrais pas interrompre le député mais je vous demande de suspendre le débat et de faire rapport de l'état de la question pour me permettre de faire une déclaration.

**M. le président:** Le comité consent-il à interrompre son travail, à faire rapport de l'état de la question et à demander la permission de reprendre le débat plus tard?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

**M. l'Orateur:** Je crois que le premier ministre a une communication à nous faire. Si la Chambre y consent, je crois que nous devrions faire sonner le timbre durant une ou deux minutes pour convoquer les autres députés.

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** Qu'on fasse sonner le timbre durant deux minutes.

## LA FAMILLE ROYALE

### ANNONCE DE LA NAISSANCE D'UN PRINCE

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur tous les députés ont sans doute appris la bonne nouvelle nous annonçant que Sa Majesté la Reine a donné naissance à un prince. C'est une occasion pour son peuple de se réjouir et, dans un véritable sentiment de loyalisme affectueux, de rendre hommage à Sa Majesté pour la noblesse, le dévouement et l'altruisme dont elle fait preuve dans l'exercice de ses fonctions découlant de la monarchie, institution que le Canada a maintenue et préservée sur ce continent.